



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 septembre 2016 à 18 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Ouverture de la séance extraordinaire.
- 10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

30 – Administration et finances

- 30.01 Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

70 – Autres sujets

- 70.01 Levée de la séance extraordinaire.



Dossier # : 1160512021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

De dresser et de transmettre au comité exécutif le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement de Saint-Léonard. Tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1160512021, ce programme triennal d'immobilisations prévoit des investissements de 19 320 000 \$ au cours des trois (3) prochaines années.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-08-30 13:11

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160512021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un programme des immobilisations de l'arrondissement. Le comité exécutif a fixé au plus tard le 14 septembre 2016 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leur Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CE16 1241 en date du 3 août 2016 (1163843004) : De fixer les dates limites au plus tard le 14 septembre 2016, pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leur Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, et au 7 octobre 2016, pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leur budgets de fonctionnement 2017.

DESCRIPTION

Le programme triennal des dépenses d'immobilisations 2017-2018-2019 prévoit des investissements totaux de 19 320 000 \$ au cours des trois (3) prochaines années, dont 5 940 000 \$ en 2017. Celui-ci est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme triennal des dépenses d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par les services corporatifs. Ce programme prévoit que son financement sera assuré par la dette à long terme pour un montant de 17 820 000 \$ et par l'utilisation de surplus accumulé pour un montant de 1 500 000 \$.

Les frais financiers relatifs aux dépenses en immobilisations seront répartis à l'ensemble des contribuables de l'arrondissement par l'entremise d'une taxe spéciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 144.4, 144.5 et 144.6 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne DAIGNEAULT, 30 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller(ère) en gestion des ressources
financières C/E
Arrondissement de Saint-Léonard

ENDOSSÉ PAR

Sylvie A BRUNET
Directeur des services administratifs

Le : 2016-08-29